

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2018/226

L'an deux mille dix-huit et le 30 novembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Claude CLARENS
Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Alain DUCASSE, Alain, PIASER et François DABEZIES

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Gazave pour le financement de travaux de réfection du mur du parking du cimetière

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Gazave sollicitant un fonds de concours d'un montant de 1 192 € à la CCPL pour l'opération : Réfection du mur du parking du cimetière.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de travaux de réfection du mur du parking du cimetière	3 587.60	Fonds de concours CCPL	1 192.00
		Autofinancement commune	2 395.60
Total	3 587.60	Total	3 587.60

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 192 € à la commune de Gazave pour le financement de l'opération de travaux de réfection du mur du parking du cimetière.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 07 DEC. 2018

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20181130-2018-226B-DE
Date de télétransmission : 07/12/2018
Date de réception préfecture : 07/12/2018